



Déménagements
LATEULADE
www.lateulade.com

DÉMÉNAGEMENTS
TRANSFERTS
INTERNATIONAL
GARDE-MEUBLES
SELF STOCKAGE

Vous allez déménager

Un déménagement implique de nombreuses formalités à accomplir. Pensez-y dès « J » moins trois mois, pour ne rien oublier. Guide des démarches à effectuer.

Dans quelques mois vous changerez de ville, d'immeuble. Organismes privés ou publics doivent être avertis de votre nouvelle adresse Mais par où commencer ? Si vous avez des enfants, au moins trois mois avant le déménagement, demandez au directeur de leur établissement un certificat de radiation. Puis rendez-vous à la mairie de votre nouvelle commune (pour l'école élémentaire) ou au rectorat (pour le collège et le lycée) afin de les faire inscrire, muni de votre livret de famille, d'une carte d'identité ou d'un extrait d'acte de naissance, d'un bail ou d'une attestation d'achat, et d'un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires. Si vous étiez locataire, n'oubliez pas d'informer votre bailleur afin d'établir avec lui l'état des lieux de sortie et lui remettre les clés.

Résiliez les mauvais contrats

Trois semaines avant le jour J, prévenez votre assureur habitation et auto, par LRAR, en précisant vos nouvelles conditions de logement et de garage. La prime de ces deux assurance peut, en effet, être réévaluée en fonction des risques liés à votre nouvelle situation. Sachant que le changement de domicile est un motif légal de résiliation de vos contrats d'assurance (logement et voiture), vous pouvez en profiter pour choisir une autre compagnie. Vous avez jusqu'à trois mois après le déménagement pour le faire. A quinze jours du départ, vous devez résilier vos abonnements à l'électricité ou au gaz (il est préférable de fixer la date de rupture de ces contrats au lendemain de votre déménagement) et souscrire de nouveaux abonnements pour votre futur logement. Des agents EDF et GDF viendront relever votre compteur afin d'établir votre facture pour solde de tout compte. L'arrêt des compteurs est gratuit. En revanche la réouverture de ceux du nouveau logement ne l'est pas. Si vous avez une ligne fixe, vous devez avertir l'opérateur au moins 10 jours avant votre départ. Confirmez par LRAR la date de celui-ci et votre future adresse pour trouver une ligne opérationnelle à votre arrivée. Les transferts d'accès à Internet avec ou sans téléphone (dégrouper total ou partiel) sont beaucoup plus complexes. A J-5 jours, faites suivre votre correspondance. La Poste propose un service payant de réexpédition du courrier pour six mois ou un an.

Après le déménagement, lâchez vos pinceaux à la fin de la première quinzaine : il est temps de prévenir tous les organismes avec lesquels vous traitez au quotidien...ou presque : banque, caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales, de retraite, Pôle Emploi, etc... Informez-les par LRAR et demandez-leur de transférer, si nécessaire, votre dossier aux nouvelles caisses dont vous dépendez. N'oubliez pas votre complémentaire santé et transmettez-lui, le cas échéant, votre nouveau relevé d'identité bancaire.

C.S – article Sud Ouest

SARL au capital de 201 000 Euros
Impasse de Pombie - 64121 SERRES-CASTET
Tél. 05 59 33 20 65 - Fax 05 59 33 96 10
E-mail : demenagements@lateulade.com

RC PAU 350 819 678 - n° VAT FR 25 350 819 678 - APE 4942 Z



DEMENAGEMENT DE PARTICULIERS
GARDE-MEUBLES

Exercé sur le territoire de l'Union Européenne

Cette marque prouve la conformité aux normes EN NF 12522-1 et NF X 50-813 et au règlement de certification NF 144. Elle garantit que l'accueil, l'exécution du déménagement, les conditions de mise en garde-meubles et la gestion de la satisfaction des clients de cette entreprise sont contrôlés régulièrement par AFNOR CERTIFICATION - 11, avenue Francis de Pressensé - 93571 St Denis la Plaine Cedex

